

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDALUN

**D/ 13-04-25 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget Principal –  
Année 2024** (rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

Jacques BIDALUN



**Le Secrétaire,**

Jacques BIDALUN

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

D/14-04-25

331 4 | 461 544

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal élit M. Bernard AUGEARD Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jacques BIDLUN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Procureurs : 1 (M. EYQUEM pour B. VINQUOY)  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Votes : CONTRE : 0 - POUR : 13  
Date de convocation : 31 mars 2025

**Séance du 7 avril 2025 à 18h00**

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		800 000,00 €		1 633 402,31 €	- €	2 433 402,31 €
Opérations de l'exercice	1 824 825,25 €	2 729 164,92 €	624 350,29 €	1 061 716,16 €	2 449 175,54 €	3 790 881,08 €
TOTAUX	1 824 825,25 €	3 529 164,92 €	624 350,29 €	2 695 118,47 €	2 449 175,54 €	6 224 283,39 €
Résultats de clôture		1 704 339,67 €		2 070 768,18 €	- €	3 775 107,85 €
Restes à réaliser			600 069,20 €	216 620,00 €	600 069,20 €	216 620,00 €
TOTAUX CUMULES	1 824 825,25 €	3 529 164,92 €	1 224 419,49 €	2 911 738,47 €	3 049 244,74 €	6 440 903,39 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 704 339,67 €</b>		<b>1 687 318,98 €</b>		<b>3 391 658,65 €</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Christine GRASS – Bernard ESCHENBRENNER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGEARD – Francis CAUDERLIER – Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT - Fanny FULLOY - Alain DALMAZZO

Le Président

Bernard AUGEARD



La secrétaire

Christine GRASS

Accusé de réception  
de la Sous-Prefecture  
en date du

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 15-04-25 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent	904.339,67 €
	<del>deficit</del>	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	800.000,00 €
	<del>deficit</del>	
<b>Résultat de clôture à affecter (A1)</b>	<b>excédent</b>	<b>1.704.339,67 €</b>
(A2)	<del>deficit</del>	

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	437.365,87 €
	<del>Deficit</del>	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1.633.402,31 €
	<del>Deficit</del>	
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>excédent</b>	<b>2.070.768,18 €</b>
	<del>deficit</del>	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		600.069,20 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		216.620,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>- 383.449,20 €</b>

**(B) Besoin réel de financement**  
**Excédent (+) réel de financement 1.687.318,98 €**

**→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

<b>Résultat excédentaire (A1)</b>		<b>1.704.339,67 €</b>
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		789.238,82 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>789.238,82 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+ 1)		915.100,85 €
	<b>TOTAL (A1)</b>	<b>1.704.339,67 €</b>

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur  
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) 0 €

**→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>915.100,85 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1 : €	R001 : solde d'exécution N-1 : <b>2.070.768,18 €</b> R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>789.238,82 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Jacques BIDLUN



Le Secrétaire,

Jacques BIDLUN

Assuré de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 16-04-25 : Vote des taux des taxes directes locales** (rapporteur M. le Maire)

Compte tenu de l'évolution des bases prévisionnelles d'impositions notifiées, il est proposé de ne pas modifier les taux des taxes directes locales :

	Proposition 2025
<b>Foncier bâti</b>	<b>36,27 %</b>
<b>Foncier non-bâti</b>	<b>80,17 %</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>17,61 %</b>

Le produit fiscal attendu est ainsi fixé à **1.729.274 €**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**



**Le Secrétaire,**

Jacques BIDLUN

Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 17-04-25 Vote des subventions aux associations**

DEMANDES SUBVENTIONS  
ASSOS 2025

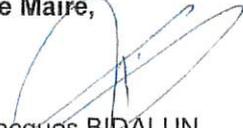
	demande subvention 2024	demande de subvention 2025	Subvention accordée
ACCA	2 100,00 €	2 100,00 €	<b>2 100,00 €</b>
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	1 000,00 €	500,00 €	<b>500,00 €</b>
AMICALE POMPIERS	500,00 €	500,00 €	<b>500,00 €</b>
APE	900,00 €	1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
APPEM	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
AQUI FM	200,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
ARTS EN POINTE	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
ASSO DES PECHEURS DE LA POINTE DU MEDOC	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
ASV	1 600,00 €	1 400,00 €	<b>1 400,00 €</b>
CNV	5 600,00 €	5 600,00 €	<b>5 600,00 €</b>
COLLEGE GEORGES MANDEL	1 000,00 €	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE DU VERDON	800,00 €	800,00 €	<b>800,00 €</b>
CROISEURS MÉDOCAINS	400,00 €	600,00 €	<b>600,00 €</b>
Cyclo Club Pointe Médoc	300,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
FISH AND TWINS	5 000,00 €	5 000,00 €	<b>5 000,00 €</b>
FNACA	100,00 €	100,00 €	<b>100,00 €</b>
FOYER COMMUNAL	6 000,00 €	3 400,00 €	<b>3 400,00 €</b>
FRANKTON SOUVENIR	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>

GDSA (défense des abeilles, destruction de frelons asiatiques)	200,00 €	200,00 €	<b>200,00 €</b>
GYMNASTIQUE	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €	400,00 €	<b>400,00 €</b>
MEDOC ENFANCE HANDICAP	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
PETANQUE	500,00 €	500,00 €	<b>500,00 €</b>
PRÉVENTION ROUTIERE	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
REVEIL DES ANCIENS	500,00 €	500,00 €	<b>500,00 €</b>
SEA	500,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
SI ON CHANTAIT	400,00 €	400,00 €	<b>400,00 €</b>
SNSM	2 500,00 €	2 500,00 €	<b>2 500,00 €</b>
SOUVENIR Français	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
SPA	200,00 €	200,00 €	<b>200,00 €</b>
TENNIS	1 400,00 €	1 600,00 €	<b>1 600,00 €</b>
UNC	700,00 €	750,00 €	<b>750,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 800,00 €</b>	<b>29 550,00 €</b>	<b>29 550,00 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les subventions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

  
Jacques BIDLALUN



**Le Secrétaire,**

  
Jacques BIDLALUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 18-04-25 : Approbation du budget primitif 2025 – budget général**  
(rapporteur M. le Maire)

La section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

3.423.222,00 €

La section d'investissement est adoptée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

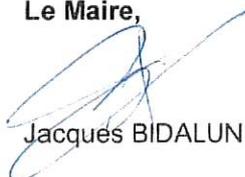
3.566.127,00

**Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à**  
**6.989.349,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

  
Jacques BIDLUN



**Le Secrétaire,**

  
Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDALUN

**D/ 19-04-25 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget eau et assainissement 2024** (rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN



Le Secrétaire,

Jacques BIDALUN

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Procurations : 1 (M. EYQUEM à B. VINQUOY)  
 Nombre de suffrages exprimés : 13  
 Votes : CONTRE : 0 - POUR : 13  
 Date de convocation : 31 mars 2025

**Séance du 7 avril 2025 à 18h00**

Le Conseil Municipal élit M. Bernard AUGEARD Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jacques BIDLUN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		285 009,72 €		142 777,77 €	- €	427 787,49 €
Opérations de l'exercice	275 063,44 €	298 215,21 €	386 559,43 €	236 579,92 €	661 622,87 €	534 795,13 €
<b>TOTAUX</b>	275 063,44 €	583 224,93 €	386 559,43 €	379 357,69 €	661 622,87 €	962 582,62 €
Résultats de clôture		308 161,49 €	7 201,74 €	-	7 201,74 €	308 161,49 €
Restes à réaliser			247 215,03 €	39 262,68 €	247 215,03 €	39 262,68 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	275 063,44 €	583 224,93 €	633 774,46 €	418 620,37 €	908 837,90 €	1 001 845,30 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>308 161,49 €</b>	<b>- 215 154,09 €</b>			<b>93 007,40 €</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Christine GRASS – Bernard ESCHENBRENNER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGEARD – Francis CAUJOU – Christophe LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT - Fanny FULLOY - Alain DALMAZZO  
 de la Sous-Préfecture en date du



La secrétaire

Le Président

  
Christine GRASS

  
Bernard AUGEARD

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDALUN

**D/ 21-04-25 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET DE L'EAU**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent	23.151,77 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	285.009,72 €
	déficit	
<b>Résultat de clôture à affecter (A1)</b>	excédent	<b>308.161,49 €</b>
(A2)	déficit	

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	€
	Déficit	149.979,51 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	142.777,77 €
	déficit	
<b>Résultat comptable cumulé</b> .....	<b>R001</b>	
	D001	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....	excédent	<b>7.201,74 €</b>
	déficit	247.215,03 €
Recettes d'investissement restant à réaliser.....		39.262,68 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>- 207.952,35 €</b>
<b>(B) Besoin (-) réel de financement</b>		<b>215.154,09 €</b>

Excédent (+) réel de financement

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

<b>Résultat excédentaire (A1)</b>	308.161,49 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068.....)	215.154,09 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068.....)	0 €
SOUS-TOTAL.....	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+ 1)	93.007,40 €
<b>TOTAL (A1)</b>	<b>308.161,49 €</b>

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 93.007,49 €	D001 : solde d'exécution N -1 7.201,74 €	R001 : solde d'exécution N-1 :  R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 215.154,09 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Le Maire, \_\_\_\_\_ Le Secrétaire, \_\_\_\_\_

Accusé de réception de la Sous-Préfecture en date du

Jacques BIDALUN

Formé exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune de Le Verdon-sur-Mer -



Jacques BIDALUN

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 22-04-25 : Approbation du budget primitif 2025 – budget eau et assainissement** (rapporteur M. le Maire)

La section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

381.458,00 €

La section d'investissement est adoptée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

764.360,00 €

**Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à 1.145.818,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget eau et assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

  
Jacques BIDLUN



**Le Secrétaire,**

  
Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accuse de receipt  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 23-04-25 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget SPANC 2024**  
(rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



Le Secrétaire,

Jacques BIDLUN

Accusé de réception  
de la Sous-Prefecture  
en date du

11 AVR. 2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SPANC

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Procurations : 1 (M. EYQUEM à B. VINQUOY)  
 Nombre de suffrages exprimés : 13  
 Votes : CONTRE : 0 - POUR : 13  
 Date de convocation : 31 mars 2025

**Séance du 7 avril 2025 à 18h00**

Le Conseil Municipal élit M. Bernard AUGEAUD Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jacques BIDALUN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 982,28 €				1 982,28 €
Opérations de l'exercice	389,23 €	6 295,91 €			389,23 €	6 295,91 €
<b>TOTAUX</b>	<b>389,23 €</b>	<b>8 278,19 €</b>			<b>389,23 €</b>	<b>8 278,19 €</b>
Résultats de clôture		7 888,96 €				7 888,96 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>7 888,96 €</b>				<b>7 888,96 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>7 888,96 €</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2024

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Christine GRASS – Bernard ESCHENBRENNER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGEAUD – Francis CAUDERLIER – Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT – Fanny FULLLOY – Alain DALMAZZO



**La secrétaire**

**Christine GRASS**

**Le Président**

**Bernard AUGEAUD**

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 25-04-25 : Approbation du budget primitif 2025 – SPANC** (rapporteur M. le Maire)

La section de fonctionnement est approuvée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

9.888,96 €

**Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à 9.888,96 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025 du SPANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**



Jacques BIDLUN

**Le Secrétaire,**

Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

11 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDALUN

**D/ 26-04-25 Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – avenant n°1 avec la SAUR**

La convention de service avec la société SAUR pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC) arrive à échéance le 18 avril 2025 (durée de 6 ans).

La compétence eau et assainissement doit normalement être transférée de droit à la communauté de communes Médoc Atlantique au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cependant, une proposition de loi a été adoptée par le Sénat en octobre 2024 afin d'annuler ce transfert obligatoire. La commission de lois de l'assemblée nationale a adopté ce texte en mars 2025. Il doit maintenant être approuvé en commission mixte paritaire.

L'échéance de 2026 étant proche, et devant l'incertitude du transfert, je vous propose de signer un avenant avec la SAUR afin de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2025. Les autres conditions du contrat, notamment financières, demeurent inchangées.

La commune lancera, si nécessaire, une consultation à l'automne pour attribuer le service du SPANC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant avec la SAUR.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

Jacques BIDALUN



**Le Secrétaire,**

Jacques BIDALUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

22 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 27-04-25 Marché relatif à la construction de 3 logements rue Ausone – choix des candidats**

Le Conseil Municipal, par délibération du 6 mai 2024, avait décidé procéder à la construction de 3 logements rue Ausone et avait autorisé M. le Maire à contacter un maître d'œuvre, à déposer le permis de construire et lancer une consultation.

A l'issue de la consultation, aucun candidat ne s'est présenté pour le lot 11. Des artisans du territoire ont été contactés par le maître d'œuvre, qui a reçu un seul devis de M. Thomas DELPECH.

Sur avis du maître d'œuvre et de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** les entreprises suivantes :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
01	DEMOLITION	ATILA 33	8 900.00 €
02	VRD & CLOTURE	ATYS	79 245.93 €
03	GROS OEUVRES	ATYS	141 500.00 €
04	CHARPENTES	AMB	35 231.12 €
05	COUVERTURES TUILES	AMB	26 768.88 €
06	MENUISERIES	ATYS	44 974.44 €
07	PLATRERIE	JPBN	44 689.65 €
08	ELECTRICITE	EEG	32 250.32 €
09	PLOMBERIE	AIRYS ENERGIE	69 000.00 €
10	RETELEMENT DE SOLS ET MURS	ATYS	47 600.02 €
11	MENUISERIES BOIS INTERIEURES (hors marché, sur devis)	DELPECH Thomas	15 285.00€
12	PEINTURES	SAUVIGNON	10 765.30 €
<b>TOTAL</b>			<b>556 210.66 €</b>

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents de marché et à les notifier aux entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.



Le Secrétaire,

Jacques BIDLUN

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

23 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY- Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 28-04-25 Travaux d'enfouissement du réseau éclairage public et France Télécom –  
Choix du candidat**

Le Conseil Municipal par délibération du 31 octobre 2022 avait décidé de lancer les travaux d'enfouissement des réseaux de l'avenue de la Plage.

Un appel d'offre a été lancé et la commission d'appel d'offres a examiné les 2 propositions (une offre a été reçue hors délai et a été automatiquement rejetée).

Après étude des offres et avis du maître d'œuvre (Cabinet FONVIELLE), il est proposé de confier ces travaux d'enfouissement à l'entreprise la mieux-disante **LACROIX** pour un montant de 162.536,34 € TTC (135.446,95 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché ci-dessus et à le notifier à l'entreprise retenue. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

  
Jacques BIDLUN



**Le Secrétaire,**

  
Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

22 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Pauline PAUTHIER – Magali EYQUEM (proc. à B. VINQUOY)

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 29-04-25 Fermeture de la cale de mise à l'eau**

Par arrêté n° AR 28 03 25 du 10 mars 2025 M. le Maire au titre de ses pouvoirs de Police a procédé à la fermeture de la cale de mise à l'eau communale, compte tenu de sa dangerosité et qu'il existe à port-Médoc une deuxième cale de mise à l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONFIRME la fermeture de la cale de mise à l'eau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

  
Jacques BIDLUN



**Le Secrétaire,**

  
Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

22 AVR. 2025